

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

**Arrêté du 30 juillet 2010 portant déclassement de parcelles de terrain
sur le territoire de la commune de Witting (Moselle)**

NOR : DEVT1020296A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'État ;
Vu le rapport du chef de service de la navigation de Strasbourg en date du 30 mai 2007 ;
Vu l'avis du directeur général de Voies navigables de France en date du 3 juin 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont déclarées inutiles pour le service de la navigation et déclassées du domaine public fluvial les parcelles de terrain sises sur le territoire de la commune de Witting et cadastrées section 1 n° 158/15 pour une contenance de 35 centiares, section 1 n° 159/15 pour une contenance de 19 ares 2 centiares et section 1 n° 160/15 pour une contenance de 1 are 88 centiares.

Les parcelles déclassées sont entourées en couleur rose sur le plan annexé au présent arrêté (*).

Article 2

Les immeubles mentionnés à l'article 1^{er} feront l'objet d'une remise au service du domaine.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 30 juillet 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Par empêchement de l'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
chargé de la sous-direction du développement
et de la gestion des réseaux ferroviaires
et fluviaux et des investissements portuaires :
*L'adjoint au sous-directeur du développement
et de la gestion des réseaux ferroviaires et fluviaux
et des investissements portuaires,*

H. PEYRAFITTE

(*) Ce plan peut être consulté à la direction interrégionale de Strasbourg (arrondissement territorial de Strasbourg), 35, rue Pierre-de-Coubertin, 65015 Strasbourg Cedex.